

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE ET POÈTE VISÉ PAR DES ACCUSATIONS APRÈS SON ENLÈVEMENT

Le 15 mai 2024, Ahmad Farhad, journaliste et poète cachemiri, critique déclaré des disparitions forcées et connu pour son soutien à des mouvements sociaux, a été victime d'une disparition forcée à son domicile dans la capitale du Pakistan, Islamabad. Deux semaines plus tard, le 29 mai 2024, Ahmad Farhad est réapparu sous la garde de la police dans le territoire de Jammu-et-Cachemire administré par le Pakistan. Des poursuites pénales ont été engagées contre lui pour « entrave à l'exercice de fonctions publiques exercées par un représentant de l'État » à un poste de contrôle à Kohala, près de Muzaffarabad. Il a ensuite été accusé de terrorisme et de rassemblement illégal dans une autre affaire. Ahmad Farhad a été libéré sous caution le 14 juin ; il reste cependant inculpé et les enquêtes sur ces allégations se poursuivent.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre de l'Azad Cachemire :
Chaudhry Anwar-ul-Haq,
Prime Minister Secretariat,
Muzaffarabad
Pakistan 13100
Téléphone : +92 58229 21314
Courriel : contact@ajkpm.gok.pk

Monsieur le Premier ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mes inquiétudes au sujet des accusations portées contre **Ahmad Farhad, journaliste et poète pakistanais**, et du fait que quatre hommes en civil l'ont soumis à une disparition forcée à son domicile, à Islamabad, le 15 mai 2024. Bien qu'un procès-verbal introductif concernant sa disparition ait été enregistré sur ordre de la haute cour d'Islamabad, son sort est resté inconnu jusqu'au 29 mai, date à laquelle il est réapparu dans l'Azad Cachemire, à un poste de contrôle à Kohala, près de Muzaffarabad. Il a ensuite été placé en garde à vue et une plainte a été déposée contre lui pour « entrave à l'exercice de fonctions publiques exercées par un représentant de l'État », au poste de police de Dhirkot. Il a depuis lors également été impliqué dans une autre affaire datant du 13 mai 2024, dans laquelle il n'est pas nommé, pour publication de contenus haineux sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook, concernant la Longue marche du Cachemire.

Si j'apprécie les efforts déployés par le gouvernement pour retrouver Ahmad Farhad, je continue à déplorer vivement les accusations forgées de toutes pièces portées contre lui et par les enquêtes en cours diligentées en vertu du Code pénal et de la loi antiterroriste de l'Azad Cachemire. S'il est déclaré coupable, il encourt jusqu'à 10 ans en prison. Outre les affaires en cours et sa récente disparition forcée, Ahmad Farhad a longtemps subi diverses formes d'intimidation de la part des autorités de l'État et est maintenant pris pour cible en raison de ses activités sur les réseaux sociaux. Ce journaliste couvrant mouvements sociaux et manifestations pacifiques, et ayant plaidé contre les disparitions forcées ne devrait pas faire l'objet de poursuites pénales. Aucune enquête n'a en outre été ouverte sur sa disparition forcée.

J'exhorte donc votre gouvernement à :

- **Abandonner toutes les poursuites pénales ouvertes contre Ahmad Farhad et mettre fin au harcèlement et aux actes d'intimidation dont il fait l'objet pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression ;**
- **Veiller à ce que toute personne soupçonnée d'être pénalement responsable de la disparition forcée d'Ahmad Farhad fasse l'objet d'une enquête et soit jugée par des tribunaux civils conformément aux principes d'un procès équitable sans recours à la peine de mort.**

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ahmad Farhad est un journaliste pakistanais de 38 ans d'origine cachemirienne qui a été enlevé par quatre hommes à son domicile d'Islamabad, à 1 heure du matin le 15 mai 2024. Sa famille l'a vu être embarqué à bord d'un véhicule inconnu. La famille a déposé une requête en *habeas corpus* auprès de la haute cour d'Islamabad pour qu'Ahmad Farhad soit présenté devant un juge, et la police a ensuite ouvert une enquête sur l'ordre de la cour. La haute cour a ordonné à la police de lui rendre compte de l'état d'avancement de l'enquête. Le 17 mai, l'épouse d'Ahmad Farhad aurait reçu un appel des inconnus l'ayant enlevé, lui demandant de retirer sa requête devant la haute cour en échange de son retour. Il n'a pas été libéré après qu'une demande de retrait a été déposée par ses avocats le lendemain.

Il est réapparu le 29 mai à un poste de contrôle à Kohala, près de Muzaffarabad, dans l'Azad Cachemire, administré par le Pakistan. Il a été placé en détention et un procès-verbal introductif a été déposé contre lui au poste de police de Dhirkot, en vertu de l'article 186 du Code pénal de l'Azad Cachemire pour « entrave aux fonctions publiques exercées par un représentant de l'État ». Il a demandé une libération sous caution devant le juge des sessions de Muzaffarabad le 30 mai 2024, mais sa requête a été rejetée le 4 juin 2024.

Entretemps, il a été inculpé par le biais d'un procès-verbal introductif déposé au poste de police de la division de Bishmo, à Muzaffarabad, en date du 13 mai 2024. Il est notamment accusé de complot criminel (120-B), de participation à des émeutes (147/148), de rassemblement illégal (149), de tentative de meurtre (324), de violences visant à empêcher un représentant de l'État de s'acquitter de ses fonctions publiques (353), de destruction de biens (427/436) et de faits de terrorisme, en vertu de la Loi antiterroriste de 1997. Le procès-verbal introductif a été déposé contre des « personnes inconnues » en relation avec la Longue marche du Cachemire, organisée par le Comité d'action Awami conjoint du territoire de Jammu-et-Cachemire, et revendiquant des droits économiques, une réduction des tarifs d'électricité, des subventions pour le blé et une augmentation de la fiscalité pour les groupes à revenu élevé, au cours de laquelle quatre personnes ont été tuées, dont un fonctionnaire de police. Ahmad Farhad n'était pas présent lors des manifestations ; il en rendait cependant compte depuis Islamabad. Il a été impliqué dans l'affaire sur des allégations de publication de « contenu haineux sur les réseaux sociaux, en particulier Facebook », selon l'ordonnance de libération sous caution datée du 14 juin 2024.

Ahmad Farhad a été libéré sous caution le 14 juin 2024, alors que l'affaire faisait l'objet d'une enquête. Les charges retenues contre lui demeurent et l'enquête se poursuit.

Ahmad Farhad est un journaliste ayant 15 ans d'expérience, et a travaillé pour plus de 10 grandes chaînes d'information télévisées pakistanaises, dont Bol News, Hum News, Neo News et Capital TV. C'est également un poète ourdou renommé, qui aborde des thèmes politiques tels que les disparitions forcées dans son art. Il est actif sur les réseaux sociaux. Il critique ouvertement l'ingérence politique des forces armées au Pakistan et a été menacé par le passé en raison de son opposition. Au moment de son enlèvement il travaillait comme journaliste indépendant, après que plusieurs de ses anciens employeurs l'ont licencié du fait de pressions exercées par les autorités. Il était placé sous surveillance depuis deux ans et son ordinateur portable avait été saisi l'an dernier. Ahmad Farhad est père de quatre enfants, dont le plus jeune a quatre ans. Sa santé s'est détériorée durant sa disparition forcée. Il a visiblement perdu beaucoup de poids. Depuis sa libération, il se remet peu à peu.

Au Pakistan, les disparitions forcées [sont un moyen](#) de réduire au silence des journalistes, des défenseur-e-s des droits humains, des opposant-e-s et des groupes appartenant à des populations minoritaires, en particulier du Baloutchistan et de la province de Khyber Pakhtunkhwa. Il n'existe pas de loi criminalisant les disparitions forcées et l'État ne fait toujours pas respecter l'obligation de rendre des comptes. Les familles des personnes disparues sont régulièrement victimes de [harcèlement](#), de surveillance et d'intimidation de la part de l'État parce qu'elles demandent des comptes au nom de leurs proches. La pratique des disparitions forcées viole le droit à la liberté, le droit à un procès équitable et le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Pakistan a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 28 octobre 2024

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ahmad Farhad (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa33/8072/2024/fr/>